

Image not found or type unknown



Cheques signes sans procuration

Par **papimarie**, le **01/03/2012** à **21:19**

Bonjour, j'avais procuration sur le compte de mon père aujourd'hui décédé, ma soeur a signé des chèques sans mon consentement, lorsque je m'en suis aperçu j'ai informé la banque mais elle n'a pas rendu les chèques quel recours ai-je, sachant qu'apparemment les chèques émis payaient les factures de mon père, mais la banque avait je pense un droit et surtout une obligation de vérifier la signature. Elle ne me dit de déposer plainte celle-ci aboutira-t-elle à quelque chose ou est-ce peine perdue ? Merci de me répondre cordialement